

	Fiche de poste Chef de chantier – Chef d'équipe	Annexe 24 Date : Dec 2019
--	--	---

Description de l'activité
Définition :
LE CHEF DE CHANTIER :

- Il est sous la responsabilité du Conducteur de Travaux.
- Il possède de bonnes connaissances générales sur les procédés, les méthodes de travail et le matériel.
- Il anime les équipes de poseur de voies, d'aide poseurs, de manœuvres et du conducteur d'engins sur site en matière de sécurité et de travail.
- Il coordonne et contrôle les travaux en vérifiant la qualité et l'avancement.
- Il vérifie la bonne livraison des matériaux et le quantitatif utile.
- Il a le goût des responsabilités techniques et de sécurité, le sens du commandement, de l'organisation, de l'initiative.
- Il a l'esprit de synthèse, le sens du réalisme, de la coordination, de la communication et des relations humaines.
- Il a une autorité naturelle.

LE CHEF D'EQUIPE :

- Il est sous la responsabilité du Conducteur de Travaux.
- Il encadre et dirige une équipe de compagnons.
- Il possède de bonnes connaissances générales sur les procédés, les méthodes de travail et le matériel.
- Il participe aux travaux en vérifiant la qualité et l'avancement tout en travaillant en sécurité.
- Il est meneur d'hommes, respectueux des consignes, réactif et possède des facultés d'adaptation.
- Ses capacités d'animation, de communication et son goût des responsabilités lui permettront d'évoluer dans la filière travaux.

Exigences – FORMATION INTERNE PAR EXPERIENCES - SST

- Acuité Auditive Adaptée /Poste : environnement bruyant du chantier
- Capacité de réflexion et d'analyse (lecture de plans)
- Charge mentale :
- Co-activité
- Conduite : véhicule VUL, parfois un engin (TP),
- Esprit de sécurité
- Horaire Travail Atypique : dépassement horaires (coulage béton, respect des délais) ; nuit
- Intempérie : vent, humidité, brouillard, neige, pluie
- Mobilité physique : dénivellation,
- Sens Responsabilités
- Température extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail en équipe

Accidents du travail

- Emploi d'outil à main/matériaux tranchants
- Renversement par engin/véhicule : voie ferrée
- Port manuel de charge : matériaux, matériel, outil
- Chute d'objet : matériaux, matériel, outil
- Chute de plain-pied : terrain accidenté, dénivellation, talus, glissade sur les traverses
- Projection particulière : corps étranger
- Agression par agent chimique : contact, inhalation, projection
- Agression par agent thermique : chaleur (soudage aluminothermique)
- Emploi de machine dangereuse (tronçonneuse, meuleuse)
- Renversement d'engin : pelle
- Contact électrique
- Risque routier (grand déplacement)
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : rayonnement optique artificiel : laser

Nuisances

Manutention manuelle de charge
Sollicitation occasionnelle des membres supérieurs
Bruit supérieur à 85 dBA : engins, MVP, ateliers de maintenance, trains
Vibrations mains-bras
Poussière minérale : silice libre cristalline (ballast)
Poussière ciment
Colle : époxydique, néoprène, polyuréthane, iso cyanate
Goudrons/brai : Celcure (perçage de traverses bois) Créosote
Rayonnement non ionisant : rayonnement optique naturel (soleil UV)
Risque Psychosocial (RPS)/Stress :

Maladies professionnelles

Affections causées par les ciments : dermatite eczématiforme, blépharite, conjonctivite [8]
Affections péri articulaires : épaule douloureuse, enraidie ; épicondylite ; canal carpien [57]
Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 [98]
Atteinte auditive [42]
Affections provoquées par les vibrations et chocs [69]
Mycoses cutanées [46]
Affections cutanées par les goudrons ou brais de houille : dermatite eczématiforme, conjonctivite [16]
Périoronxis onyxis : atteinte du gros orteil [77]

Mesures préventives

Mesures organisationnelles

- BRUIT
- CANTONNEMENT, BASE VIE CHANTIER (INSTALLATION HYGIENE) : accès, cheminement (piétons, engins), zone stockage (matériaux, déchets), approvisionnement.
- FICHE EXPOSITION: CMR et agents chimiques dangereux (silice, celcure, résines, créosote...)
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS : points de rendez-vous (PRV) chantiers de longues distances.
- PLAN INSTALLATION CHANTIER
- PLAN PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE / UTILISATRICE
- SIGNALISATION ROUTIERE TEMPORAIRE (CHANTIER MOBILE) : signalisation d'approche, de position, de fin de prescription; matérialisation des zones de travail par des filets d'entrevoie.
- TRANSPORT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL : véhicule utilitaire léger (VUL) ; spécialement aménagé, régulièrement entretenu et vérifié
- ALERTE CANICULE : organisation du travail si forte chaleur.
- Carte Identification Professionnelle CIP.
- Affichage Obligatoire
- Déchets Gestion
- Fiche Données Sécurité /FDS. produits chimiques utilisés sur chantier
- Permis Feu/Sécurité Incendie.
- Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Travail.

Mesures techniques

- RISQUE MACHINE : notice d'instruction en français, vérification à la réception
- MANUTENTION MANUELLE AIDES : palonnier, pinces...
- BRUIT : bouchons d'oreilles
- GESTION DES DECHETS : ne pas brûler ou découper les traverses en bois créosotées
- TRAVAIL ISOLE
- VERIFICATION MACHINE ET OUTILLAGE
- VIBRATIONS
- SIGNALISATION SECURITE CHANTIER : panneaux d'interdiction, obligation (port EPI), avertissement : signaux sonores et ou lumineux.
- BALISAGE/PERIMETRE SECURITE
- ALERTE CANICULE : pour limiter les effets de la chaleur : prévoir de l'eau potable fraîche (au moins 3 litres par personnes, brumisateurs)
- PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT/TROUSSE DE SECOURS : lieu d'affichage des numéros d'urgence, identification des SST, avvertir la direction immédiatement, établir un rapport d'accident
- Risque Chimique Stockage Etiquetage.
- Vérification Maintenance Equipements Travail Installations EPI.

Mesures humaines

- EPI : chaussures de sécurité, protections : oculaires, respiratoires FFP3 avec valve respiratoire (ballastage), gants, bouchons individuels contre le bruit. Vêtements de travail haute visibilité équipés de bandes rétro réfléchissantes de signalisation catégorie 2 ou 3. Vêtements de protection contre les intempéries. Casque de chantier équipé de visièrre et de protections auditives, Lunettes hermétiques pour meulage.
- CERTIFICAT DE CONDUITE EN SECURITE (CACES)
- INFORMATION/SENSIBILISATION BRUIT
- FORMATION/INFORMATION SUR LES RISQUES SANTE SECURITE DU SALARIE
- FORMATION AUTRES RISQUES SPECIFIQUES : consignes de sécurité spécifiques pour certaines entreprises utilisatrices (Voies de sites privés (Installation Terminale embranchée). Campagne de sensibilisation à la sécurité routière et ferroviaire. Travail isolé.
- FORMATION/RECYCLAGE DES SST
- HABILITATION ELECTRIQUE
- INFORMATION HYGIENE DE VIE
- NOTICE DE POSTE/INFORMATION DE SALARIES : agents chimiques dangereux
- PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT/TROUSSE DE SECOURS : lieu d'affichage des numéros d'urgence, identification des SST, avertir la direction immédiatement, établir un rapport d'accident
- Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie.
- Sensibilisation/Information Risque Routier : grand déplacement

Suivi Individuel Préventif Santé

Objectifs

- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité au travail, les risques psychosociaux(RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Evaluation des accidents.
- Contrôle des facteurs de risques liés au mode de vie, hygiène alimentaire, conduites addictives, effets secondaires des médicaments.
- Information du salarié sur les risques et nuisances de son métier (remise de fiches conseil et commentaires).

Modalités de suivi

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, est *un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié* : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

- Préservation de la santé sur la durée de la carrière par une gestion des facteurs de pathologies invalidantes (appareils locomoteur, cardiorespiratoire...).
- Evaluation des accidents.
- Prévention des facteurs de risques liés au mode de vie, hygiène alimentaire, conduites addictives, effets secondaires des médicaments.
- Information du salarié sur les risques et nuisances de son métier (remise de fiches conseil et commentaires).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle du travailleur.
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

Modalités de suivi

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, est *un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié* : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

Motifs de SIR (suivi individuel renforcé) et SIA (Suivi individuel adapté) :

Pour plus de précision, consulter la rubrique « SIST-BTP »

Habilitation Electrique

Autorisation de conduite

Manutention charges >55Kg

Travailleur de nuit (SIA)

Visites médicales obligatoire si SIR ou SIA

	Quand	PAR	Délivrance	Périodicité	Type de suivi
Habilitation Electrique	Avant affection au poste	Médecin du travail	Avis d'aptitude ou inaptitude	3 ans en alternance avec entretien infirmier à 18 mois	SIR
Autorisation de conduite	Avant affection au poste	Médecin du travail	Avis d'aptitude ou inaptitude	3 ans en alternance avec entretien infirmier à 18 mois	SIR
Manutention de charges >55kg	Avant affection au poste	Médecin du travail	Avis d'aptitude ou inaptitude	3 ans en alternance avec entretien infirmier à 18 mois	SIR
Travailleur de nuit	Avant affection au poste	Médecin du travail	Attestation de suivi	3 ans	SIA

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés si SIR/SIA:

Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail.

Visites médicales si non SIR et SIA

- Visite d'embauche.
- Puis visite périodique.

Examens complémentaires conseillés

- Contrôle des fonctions visuelle et auditive à l'embauche puis à chaque visite.

Risques Métier Autres

Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention

Rayonnement non ionisant : rayonnements optiques naturels (soleil UV)

Risque Psychosocial (RPS)/Stress

Accusé Réception Fiche de poste « CHEF DE CHANTIER , CHEF D'EQUIPE »

Je soussigné Mr accuse réception fiche de poste

Le

Signature